

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Association pour les soins et l'éducation des jeunes épileptiques

Route de Crozon
29150 CHATEAULIN

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Yvon Robbe- Audit et Conseil

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 161 160 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
de Bretagne et de la Compagnie régionale de
Rennes
RCS Rennes B 529 328 965
6, Parc de Brocéliande
35760 Saint Grégoire

**ASSOCIATION SOINS ET EDUCATIONS JEUNES
EPILEPTIQUES
Toul ar c'hoat
29150 CHATEAULIN**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2018

Aux membres de l'Association,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Soins et Educations des Jeunes Epileptiques relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions, sous la réserve précédemment mentionnée, que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Soins et Educations des Jeunes épileptiques à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

❖ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

❖ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association Soins et Educations des Jeunes Epileptiques à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

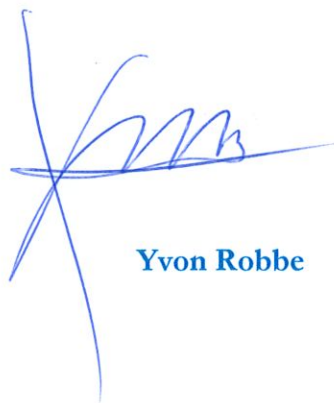
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments

qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire le 8 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
Yvon Robbe Audit et Conseil



Yvon Robbe

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Édité à partir de Loop V3.12.4

CENTRE TOUL AR C'HOAT - SOINS ET EDUCATION

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	978 118	978 118
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	1 535 071	1 535 071
	Report à nouveau	19 796	9 429
	Résultat de l'exercice	70 501	202 609
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
Provisions et fonds dédiés	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	167 126	-25 116
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
	Provisions réglementées	421 863	421 863
	Droit des propriétaires (commodat)		
	Total I	3 192 477	3 121 976
Dettes	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	243 436	165 258
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	418	1 519
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
	Total II	243 855	166 777
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	123 212	137 922
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
Renvois	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	140 689	140 310
	Dettes fiscales et sociales	346 726	353 315
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	17 164	
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	35 210	34 423
Engagements donnés	Total III	663 003	665 972
	Écart de conversion passif IV		
	TOTAL DU PASSIF(I+II+III+IV)	4 099 336	3 954 726
	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) Dont emprunts participatifs		
	Sur legs acceptés		
	Autres		

CENTRE TOUL AR C'HOAT - SOINS ET EDUCATION

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017
* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Dotations et produits de tarification	4 256 261	4 229 411
	Autres services	21 063	19 759
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	4 277 324	4 249 171
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme	11 497	16 215
	Subventions d'exploitation		
	Remboursement de frais		
Charges d'exploitation	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	63 843	4 188
	Cotisations		
	Autres produits (1)	11 808	21 822
	Total des produits d'exploitation I	4 364 474	4 291 396
	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	303 946	278 862
	Variation de stocks	2 120	-2 798
	Autres achats et charges externes (2)	717 614	565 976
	Impôts, taxes et versements assimilés	172 668	172 105
Charges d'exploitation	Salaires et traitements	1 942 457	1 932 612
	Charges sociales	859 886	871 202
	Dotations d'exploitation	165 071	170 805
	• sur immobilisations		
	amortissements provisions		
	• sur actif circulant : provisions		
	• pour risques et charges : provisions		
	Subventions accordées par l'association	139 437	104 058
	Autres charges	5 829	4 751
	Total des charges d'exploitation II	4 309 032	4 097 576
Résultat d'exploitation (I-II)		55 442	193 820
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations	13 939	9 728
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	8 645	6 938
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers V		22 584	16 667
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	113	151
	Intérêts et charges assimilées	3 717	4 130
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI	3 830	4 282
Résultat financier (V-VI)		18 753	12 384
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		74 195	206 205
Renvois	(1) Dont : Dons		
	Legs et donations		
Renvois	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
Renvois	(2) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier		
	immobilier		

CENTRE TOUL AR C'HOAT - SOINS ET EDUCATION

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017
* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII		
Résultat exceptionnel (VII-VIII)			
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X		4 795	3 425
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		2 990	1 348
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		1 890	1 519
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		4 390 049	4 309 412
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		4 319 548	4 106 802
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		70 501	202 609
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			

CENTRE TOUL AR C'HOAT - SOINS ET EDUCATION

Annexe



Association pour les Soins et l'Education des Jeunes
Epileptiques

Annexe aux comptes de l'exercice
clos le 31/12/2018

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1. Evènements principaux.....	2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables	2
1.2.1. Changement de méthode d'évaluation.....	2
1.2.2. Changement de méthode de présentation	2
2. Informations relatives au bilan	3
2.1. Actif	3
2.1.1. Immobilisations incorporelles	3
2.1.1.1. Principaux mouvements de l'exercice	3
2.1.1.2. Modes d'amortissement	3
2.1.2. Immobilisations corporelles.....	4
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice.....	4
2.1.2.2. Modes d'amortissement.....	4
2.1.3. Immobilisations financières	5
2.1.4. Stocks	5
2.1.5. Produits à recevoir	5
2.1.6. Créances	5
2.1.7. Valeur mobilières de placement	6
2.1.8. Charges constatées d'avances	6
2.2. Passif	6
2.2.1. Fonds propres	6
2.2.1.1. Tableau de variation des fonds propres	6
2.2.2. Provisions pour risques et charges.....	7
2.2.3. Fonds dédiés.....	7
2.2.4. Dettes financières et autres dettes	7
2.2.5. Charges à payer	8
3. Informations relatives au compte de résultat.....	9
3.1. Ventilation des produits d'exploitation	9
3.2. Contribution volontaire en nature	9
4. Autres informations.....	10
4.1. Informations relatives à la rémunération des dirigeants	10
4.2. Honoraires des commissaires aux comptes.....	10
4.3. Engagements hors bilan	10
4.4. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi	11

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evènements principaux

Aucun événement et fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.1. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.2. Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.1.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Frais de constitution	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais d'augmentation de capital	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Droit de bail	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Logiciels et progiciels	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-

2.1.1.2. Modes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de constitution	-	-
Frais d'établissement	-	-
Frais d'augmentation de capital	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-
Droit de bail	-	-
Fonds commercial	Linéaire	3 à 5 ans

2.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Aménagement terrain	-	1 771	-	-
Constructions	-	86 432	-	-
Matériel et outillage	-	-	-	-
Installations générales	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau	-	14 890	-	3 746

2.1.2.2. Modes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 50 ans
Matériel et outillage	Linéaire	4 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Aménagement de terrains	Linéaire	10 ans

2.1.3. Immobilisations financières

- Prêts : investissement pour participation à l'effort de construction.
- Autres immobilisations financières :
 - Créance sur financeur suite passage dotation globale au prix de journée 202 697 €.
 - Cette créance est provisionnée à 100 %.

2.1.4. Stocks

Les Stocks sont évalués selon la méthode du dernier prix d'achat.

2.1.5. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTERETS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	1 411
TOTAL	1 411

2.1.6. Créances

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

2.1.7. Valeur mobilières de placement

	Solde au 31/12/2018	Valeur au 31/12/2018	Plus ou moins- value
OPCVM Monétaire	25 319	24 953	- 366

2.1.8. Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avances sont constituées de frais d'exploitation engagés sur la période et relatifs à l'exercice à venir.

2.2. Passif

2.2.1. Fonds propres

2.2.1.1. Tableau de variation des fonds propres

Libellés	N-1	+	-	N
Fonds associatifs sans droit de reprise	27 282	-	-	27 282
Valeur du patrimoine intégré	-	-	-	-
Fonds statutaires	-	-	-	-
Apports sans droit de reprise	-	-	-	-
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	-	-	-
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme	950 836	-	-	950 836
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-
Réserve de trésorerie	179 011	-	-	179 011
Réserve investissement	1 117 610	-	-	1 117 610
Réserve de compensation	238 450	-	-	238 450
Autres réserves	-	-	-	-
TOTAL	2 513 189	-	-	2 513 189

2.2.2. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises utilisées exercice 3	Fin exercice 4
Provisions pour litige	-	46 603	-	46 603
Provisions pour charges	165 259	92 835	61 259	196 834
TOTAL	165 259	139 438	61 259	243 437

Les provisions concernent :

- La provision pour indemnités de départ en retraite : 196 834 €
- La provision pour litige prud'homal suite à la condamnation de l'association début 2019 : 46 603 €

2.2.3. Fonds dédiés

Comptabilisation d'un fonds dédiés de 419 € correspondant à la somme non utilisée sur le Crédit Non reconductible accordé par l'ARS en 2018 pour le financement des gratifications des stagiaires.

Les fonds dédiés au 31/12/2017 ont été repris, les dépenses ayant été engagées sur l'exercice.

Situation Ressources	Fonds à engager en début d'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894 et 7895)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894 et 6895)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
CNR 2017	1 519	-	1 519	-
CNR 2018	-	1 890	1 471	419
TOTAL	1 519	1 890	2 990	419

2.2.4. Dettes financières et autres dettes

Toutes les dettes au passif sont à échéance à moins d'un an à l'exception des emprunts dont la décomposition est la suivante :

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts	123 066	15 117	64 962	42 986

2.2.5. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES ET SALAIRES A PAYER	
Congés provisionnés	112 015
Charges sociales provisionnées	64 099
Salaires à payer	-
Charges sociales sur salaires à payer	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	146
Dettes part. groupe	-
Dettes part. hors groupe	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	18 500
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	-
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	4 454
Autres charges fiscales	-
Divers	17 165
TOTAL	216 379

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	
Ressources propres (cotisations, prestations de services...)	21 064
Subventions	11 498
Produits de la tarification	4 256 261
Dons	11 609
Autres produits	200
TOTAL	4 300 632

3.2. Contribution volontaire en nature

Néant.

4. Autres informations

4.1. Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés est une information qui ne sera pas communiquée sur 2017 car cela reviendrait à communiquer la rémunération d'une seule personne.

4.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	5 090	-
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	-	-
Honoraires totaux	-	-
TOTAL	5 090	-

4.3. Engagements hors bilan

Les travaux d'accessibilité aux personnes handicapées ont été évalués à 144 200 €.

4.4. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	196 834	202 486	399 320
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-

La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

Le taux d'actualisation utilisé est de : 1.50 %

Le taux d'évolution des rémunérations : 2 %

Taux de charges patronales : 60 %

L'association a pris la position de comptabiliser les engagements retraites des salariés dont le départ en retraite est prévu dans les 3 années à venir.